



Projet de prolongement de la passerelle de Findlay Creek :

Foire aux questions



1) Qu'est-ce que la zone humide de Leitrim ?

- La zone humide de Leitrim est une zone humide d'importance provinciale et une zone d'intérêt naturel et scientifique dans la ville d'Ottawa :
- Cette aire naturelle abrite une diversité de communautés végétales et animales.
- Habitat de tourbière basse, espèces uniques de poissons et d'insectes pour la région.
- Eaux d'amont du ruisseau Findlay, l'un des seuls ruisseaux d'eau fraîche de la région qui abrite un ensemble diversifié et unique de flore et de faune.

2) À qui appartient la zone humide de Leitrim ?

- 330 acres des 570 acres actuels appartiendront à la Conservation de la Nation Sud (CNS) grâce à des dons de terres (la zone la plus proche de la collectivité de Findlay Creek).

3) Qui est responsable de la gestion et de l'intendance de la zone humide de Leitrim ?

- La CNS, par le biais d'une entente de gestion avec les promoteurs Tartan et Tamarack Homes, est responsable de l'intendance de la zone humide de Leitrim.
- La gestion, l'intendance et la surveillance annuelles de la zone sont incluses dans un plan de travail annuel qui est discuté et approuvé par le Comité consultatif de la zone humide de Leitrim, qui se réunit plusieurs fois par an et comprend des représentants de la Ville d'Ottawa, de la Commission de la capitale nationale, de l'Association communautaire de Findlay Creek, de Tartan et Tamarack Homes, du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, des résidents et de la CNS.
- Le rapport de gestion complet est disponible sur le site Web.

4) Quand la passerelle du ruisseau Findlay a-t-elle été initialement construite ?

- Elle a été construite en 2011 par la CNS et ouverte au public en 2012.



5) Pourquoi la passerelle est-elle prolongée ?

- La passerelle n'a jamais été conçue pour être un « cul-de-sac » (ce qui est interdit par les normes d'accessibilité des sentiers de la Ville d'Ottawa) et il n'était pas possible financièrement de compléter la boucle à l'époque. Depuis 2012, la CNS mène une campagne de financement pour le prolongement de la passerelle.
- Exemple : un sentier sans issue n'a qu'un seul accès et dans une zone humide presque aucune surveillance naturelle – ce qui en fait un endroit idéal pour le vandalisme, les activités inappropriées ou illégales.
- En revanche, un sentier traversant a deux sorties et plus de chances que d'autres personnes se déplacent dans cet espace, ce qui permettrait d'intercepter les activités illégales.
- Du point de vue de la sécurité, il offre également deux options à quelqu'un cherchant à fuir d'un éventuel incident dangereux.

6) Quel est le coût du prolongement de la passerelle de Findlay Creek ? D'où vient le financement ?

- 1 million de dollars.
- 75 % de ce montant provient du soutien financier du gouvernement du Canada.
- 25 % de ce montant provient du fonds de réserve créé en 2004 entre la CNS et les sociétés Tartan et Tamarack Homes.

7) Quel est l'échéancier du projet de prolongement de la passerelle de Findlay Creek ?

- La consultation avec les intervenants se poursuivra en janvier et mars 2023.
- Certaines activités de construction pourraient commencer dès le printemps avec l'installation de pieux hélicoïdaux, c'est-à-dire des systèmes de soutien de la passerelle – qui se produira pendant que le sol est gelé (selon les conditions météorologiques) afin de réduire au minimum les perturbations dans la zone humide.
- La plupart des activités de construction de la passerelle auront lieu à la fin du printemps et tout au long de l'été (de préférence pendant les conditions de bas niveau d'eau).
- La construction sera achevée en septembre 2023.

8) Quelles études et enquêtes ont été réalisées pour soutenir le prolongement de la passerelle de Findlay Creek ?

- Une étude d'impact sur l'environnement
- Une évaluation hydrologique
- Une évaluation géotechnique



9) Quels sont les impacts environnementaux de la passerelle ? Quelles mesures la CNS prendra-t-elle pour s'assurer que la zone humide ne sera pas touchée ?

- Les principaux impacts proviennent de l'empreinte de la passerelle et au risque de fragmentation de l'habitat, ainsi qu'à la propagation potentielle d'espèces envahissantes.
- Des pieux hélicoïdaux seront utilisés, ce qui minimisera la perturbation de la végétation puisque la passerelle ne reposera pas directement sur le sol de la zone humide.
- L'étude d'impact environnemental comprend une liste de recommandations à suivre pendant la construction et cette liste sera incluse dans l'appel d'offres de construction.

10) Quels sont les consultants et les entrepreneurs qui travaillent sur ce projet ?

- L'étude d'impact sur l'environnement a été réalisée par *Kilgour & Associates Ltd.*
- La conception est réalisée par *Jp2g Consultants Inc.* et *Studio Red Landscape Architecture Inc.*
- L'évaluation géotechnique a été réalisée par *Gemtec Consulting Engineers and Scientists.*
- La surveillance annuelle de la zone humide est également assurée par la CNS et *Golder Associates.*

11) La passerelle pourra-t-elle toujours être utilisée ? Quand sera-t-elle ouverte au public ?

- Oui. La promenade de bois originale demeurera ouverte pendant les travaux. Des fermetures temporaires et partielles auront lieu pour permettre le raccordement à la passerelle existante.
- Le segment de prolongement sera ouvert à la fin de l'été.

12) Comment pouvons-nous faire part de commentaires sur le projet ?

- Les formulaires de rétroaction en ligne sont disponibles sur la page Web du projet [et peuvent être consultés ici.](#)
- Des formulaires de rétroaction étaient disponibles lors de la journée portes ouvertes organisée le 1er février à l'école publique Vimy Ridge.



13) J'ai des préoccupations au sujet de la protection de la vie privée. Quelle est la distance entre la passerelle et mon domicile?

- Le plan de la promenade en boucle a été approuvé en 2004.
- La distance entre le bord des cours arrière du Cercle Netley et la promenade est de ~100 mètres (à peu près la longueur d'un terrain de football de la NFL).
- La berme de terre autour de la section nord-est de la zone humide, ainsi que la végétation de la zone humide limitent également les vues depuis la passerelle.
- Aucune ligne de vue de la passerelle vers les cours arrière ou les maisons à partir de l'emplacement proposé de la passerelle.

14) Y aura-t-il un contrôle des moustiques?

- Dans une zone humide qui fonctionne naturellement, les moustiques et autres insectes font partie de l'écosystème.
- Bien que les propriétaires privés puissent utiliser des dispositifs de gestion des moustiques dans leur cour arrière, la CNS ne contrôlera pas les populations d'insectes au moyen d'insecticides ou d'autres moyens.
- Cela est conforme à la politique et à l'approche de la Commission de la capitale nationale.

15) Y aura-t-il des aires de stationnement supplémentaires ?

- Le village de Findlay Creek est une communauté piétonne planifiée et cet atout récréatif a été conçu pour l'accès aux piétons. Les trottoirs accessibles et le réseau de rues quadrillées permettent de choisir entre plusieurs itinéraires, tout en ayant accès à de nombreux espaces verts et des caractéristiques naturelles à une courte distance de marche.
- La collectivité de Leitrim figure dans les Normes de conception communautaire de la ville d'Ottawa et prévoit l'utilisation de la zone humide de Leitrim et d'un corridor de gestion des eaux pluviales pour l'aménagement de sentiers. Pour plus d'informations, visitez: <https://ottawa.ca/fr/plan-de-conception-communautaire-de-leitrim/section-5-lignes-directrices-de-conception-communautaire>
- Des places de stationnement sont disponibles au parc Diamond Jubilee, situé à proximité, pour les visiteurs.
- La CNS et le bureau du conseiller Desroche travailleront avec la Ville d'Ottawa pour étudier des mesures de modération de la circulation le long de la passerelle de Findlay Creek afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité publique.



16) Qui est responsable de l'entretien de la passerelle ?

- La passerelle n'est pas entretenue pendant l'hiver, car la CNS n'est pas en mesure d'utiliser de sel ou de sable à l'intérieur de l'habitat de la zone humide pour s'assurer qu'elle reste sécuritaire durant l'hiver.
- L'entretien des arbres et des sentiers est assuré en permanence par la CNS.
- Un entretien hebdomadaire est effectué par la CNS entre mai et octobre.
- Les visiteurs sont enregistrés grâce à des compteurs de sentiers.

17) La zone humide continuera-t-elle d'être protégée ? La Ville d'Ottawa et la CNS se sont-elles engagées à préserver les caractéristiques naturelles du secteur ?

- Oui. La zone humide continuera d'être surveillée, étudiée et protégée par la CNS.
- Le plan officiel de la Ville d'Ottawa pour la collectivité de Findlay Creek indique que cette collectivité a été conçue avec un réseau de parcs et d'espaces ouverts reliés entre eux tout en mettant l'accent sur les caractéristiques naturelles qui seront visibles et accessibles aux résidents.

18) Un sentier sera-t-il créé le long de la berme de la zone humide ?

- La berme de la zone humide est un important élément d'infrastructure pour cette zone et la communauté, et l'accès du public n'est pas autorisé le long de la berme ou près de la structure de contrôle de l'eau.
- Des panneaux d'interdiction d'accès ont été installés le long de la berme par le promoteur qui est actuellement propriétaire de l'infrastructure.
- La berme et la structure de contrôle de l'eau deviendront éventuellement la propriété de la Ville d'Ottawa. La CNS collaborera avec la Ville d'Ottawa pour trouver des moyens de limiter l'accès du public à l'infrastructure et d'améliorer la sécurité publique.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter :

www.nation.on.ca/fr/projets/findlay-creek